



MMA TOUR 2016

Challenge Alain de BRAY

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT

ARTICLE 1. - ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

Le Championnat *MMA TOUR - CHALLENGE ALAIN DE BRAY* par équipes de la section CHARTRES MMA SPORT GOLF regroupe l'ensemble des équipes inscrites, dont les joueurs seront considérés qualifiés pour autant qu'ils soient à jour de leur renouvellement d'adhésion, ainsi que du paiement de leur(s) cotisation(s).

Constitution du **Championnat**.

Le **Championnat** sera constitué exclusivement par :

- Les équipes de 2 compétiteurs (Composition de l'équipe libre) **obligatoirement adhérents** à la section CHARTRES MMA SPORT GOLF ou à la section MMA PARIS **et licenciés** auprès de la F.F.G., et dont l'engagement aura été dûment enregistré.
- Toutes les autres compositions d'équipes candidates ne répondant pas aux critères ci-dessus ne sont pas autorisées.

ARTICLE 2. - MODALITES D'INSCRIPTIONS DES EQUIPES.

Inscription au Championnat

L'inscription des équipes est à effectuer **par lien Google Drive** et la date de clôture des inscriptions pour 2016 est fixée au :

11 MARS 2016

Toute demande reçue après la date de clôture des inscriptions ne sera pas retenue

Les participants devront être ceux et celles figurant sur la liste des joueurs/joueuses fournie au début du **Championnat**. Il est entendu, afin de permettre au plus grand nombre d'équipe de participer à chaque journée, que **le remplacement d'un des joueurs de l'équipe est toujours possible ; le remplaçant (obligatoirement Membre de la section) jouant avec son niveau d'index personnel.**

Enfin, dans chaque équipe, l'un des participants **doit être désigné** comme le capitaine; à chaque rencontre il répondra de tout ce qui concerne son équipe.

Inscription à chaque Rencontre

Pour chaque rencontre, les différentes équipes confirmeront leur participation via le lien Google Drive qui leur sera communiqué en temps utile, et **au plus tard** avant le jour de clôture d'activité du lien d'inscription. **Les compétiteurs régleront leur droit d'engagement par chèque (30€ maximum par joueur) à l'ordre de CHARTRES MMA SPORT GOLF le jour de la compétition.**

Toute confirmation **non reçue ou hors des délais entraînera donc le forfait** pour la rencontre de(s) l'équipe(s) concernée(s).

Inscription à la Finale au Golf de Maintenon

Pour participer à la Finale du Championnat qui se déroulera au Golf de Maintenon, il est précisé :

- 1) Seules les équipes ayant participées à au moins 2 des 3 premières rencontres se verront qualifiées automatiquement.
- 2) Qu'en cas de forfait d'une ou plusieurs équipes qualifiées, il est convenu que les équipes non qualifiées pourront être repêchées, et ce dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 3. - QUALIFICATION DES JOUEURS.

Dans ce règlement, le terme **JOUEUR** s'applique indistinctement aux dames et aux messieurs.

SEULS LES MEMBRES DE LA SECTION PEUVENT PARTICIPER AU CHAMPIONNAT MMA TOUR - CHALLENGE ALAIN DE BRAY PAR EQUIPES ORGANISE PAR CHARTRES MMA SPORT GOLF, sous réserve que leur **certificat médical soit enregistré dans Fléole** AVANT LE DÉBUT DE LA 1^{ère} JOURNÉE DE LA COMPÉTITION.

Les joueurs devront être en mesure de justifier cette qualité et pouvoir fournir leur licence de la Fédération Française de Golf (A.S. Entreprises ou A.S. Golf avec terrain)

ARTICLE 4. – INDEX & CALCUL DES COUPS RENDUS.

Les participants jouent au départ avec leur index tel qu'il figure dans le fichier des index de la Fédération Française de Golf (Fléole), et celui-ci servira au calcul du handicap de jeu de l'équipe pour la rencontre.

Les index de jeu ne sont pas limités, et les handicaps de jeu seront calculés à chaque rencontre.

Le nombre de coups rendus sur chaque parcours et pour chaque équipe sera calculé conformément aux règles de la FFG (prise en compte des slopes et des SSS de chaque parcours) par le logiciel de Gestion ELKA. Le handicap de jeu calculé sera toujours réalisé en Full Handicap (nombre de coups rendus sans limitation).

Pour toutes les compétitions du **Championnat MMA TOUR - CHALLENGE ALAIN DE BRAY** les cartes de score seront enregistrées par le responsable du Championnat.

Le comité de l'épreuve sera responsable de l'application de ces règles.

ARTICLE 5. – CALENDRIER, LIEU DES RENCONTRES & PARTICIPATION FINANCIÈRE.

Le calendrier des rencontres 2016 est fixé comme suit :

- Samedi 19 Mars au Golf de Donnery.
- Samedi 21 Mai au Golf de Vaugouard.
- Samedi 10 Septembre au Golf de Feucherolles.
- Samedi 01 Octobre Finale au Golf de Maintenon.

Pour permettre la participation du plus grand nombre d'équipe, le prix du green-fee supporté par chaque participant de CMMAS GOLF est fixé à **30 € maximum ; sous réserve des négociations tarifaires obtenues (applicables à l'ensemble des participants de Chartres ou Clichy) et de l'obtention des budgets complémentaires qui ont été demandés au C.E.**

Cette dernière disposition s'appliquant uniquement pour les joueurs relevant de la section de Chartres. Dans le cas où les budgets seraient insuffisants, la participation des joueurs de CMMAS Golf sera plafonnée à 40€00.

ARTICLE 6. - FORMULE DE COMPETITION & RÈGLES.

Les équipes, constituées de **2 joueurs**, participent à **4 rencontres**.

La formule de jeu, retenue pour les rencontres, est :

- **Scramble Stableford Full Handicap** sur 18 trous pour une des quatre journées, classement en **NET**.
- **4 Balles meilleures balles Stableford Full Handicap** sur 18 trous pour les trois autres journées, toujours classement en **NET**.
- Jeu avec des balles figurant sur la liste approuvée par le *Royal & Ancient Golf Club de St. Andrews*.
- Application entière des règles de Golf 2004/2007.

L'ordre des départs sera établi par le Responsable du Championnat et communiqué aux participants avant le jour de la rencontre, les départs pourront avoir lieu en Shot gun.

ARTICLE 7. - CLASSEMENT.

Lors de chaque rencontre, il sera établi un classement par équipe. Ce classement sera établi exclusivement en **NET**. Il sera également réalisé un classement en BRUT mais qui ne comptera pas pour le classement Final.

La place de l'équipe en Net à chaque rencontre lui attribue un nombre de points selon le barème suivant :

De la **1^{ère} à la 5^{ème} place** (36, 33, 30, 27, 24) soit **3 points** entre les places.

De la **6^{ème} à la 12^{ème} place** (22, 20, 18, 16, 14, 12, 10) soit **2 points** entre les places.

De la **13^{ème} à la 20^{ème} place** (9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2) soit **1 point** entre les places.

Au-delà de la **20^{ème} place** toutes les équipes participantes marquent **1 point**.

Une équipe déclarant forfait marquera **0 pt**.

Chaque équipe classée recevra le nombre de points de la place qu'elle aura obtenue (selon classement réalisé par le logiciel RMS). Il n'y aura pas de départage des équipes, chaque équipe ex-aequo recevant le même nombre de points.

Le classement final du **Championnat MMA TOUR - CHALLENGE ALAIN DE BRAY** déterminera, à l'issue de toutes les rencontres, l'équipe **gagnante** de ce Championnat, par addition des points obtenus.

Un Challenge symbolisant le **Championnat MMA TOUR - CHALLENGE ALAIN DE BRAY** sera remis à l'équipe gagnante **UNIQUEMENT** en NET, et sur lequel les noms des vainqueurs y seront gravés (Coût pour la section).

Ce challenge sera remis en jeu chaque année, et l'équipe qui remportera trois fois consécutivement le Championnat le conservera définitivement.

Le classement en Brut réalisé à la fin du Championnat sera communiqué pour mémoire, mais se verra doté d'une récompense sous forme d'un plateau gravé à la mémoire de notre ancien Secrétaire Alain de BRAY sur lequel figurera aussi le nom des vainqueurs de l'année en Brut. Ce trophée sera remis en jeu chaque année, sans qu'aucune équipe ne puisse le conserver.

ARTICLE 8. – RÉCOMPENSES & DOTATION.

En plus des Challenge remis aux vainqueurs, il est précisé qu'une coupe sera également remise :

- Pour la place de second en Net.
- Pour la place de troisième en Net.
- Pour la place de premier en Brut.

Il est enfin précisé, que le Comité d'épreuve pourra organiser un tirage au sort de lots et ce, dans la limite du budget global affecté à l'ensemble de la Compétition et avec l'appui de sponsors ponctuels.

ARTICLE 9. – PRESTATIONS DE RESTAURATION.

Compte tenu de la prise d'engagement auprès des golfs d'accueil concernant la partie « Restauration », il est précisé que **toute inscription préalable d'un joueur au repas d'après compétition sera considérée comme une prestation due, que le repas soit pris ou non.**

Le joueur devra donc s'acquitter du montant du repas.

ARTICLE 10. - COMITE DE L'EPREUVE.

Pour toute la durée du Championnat est institué un Comité de l'épreuve. Ce comité est composé :

- Du Président de la section CHARTRES MMA SPORT GOLF.
- Du Président de la section MMA PARIS.

Ce Comité a qualité pour se prononcer sur la qualification des participants, le règlement des litiges qui lui sont soumis, la mise en place de règles locales et les aménagements, si nécessaires, des conditions des compétitions, ainsi que la validation des résultats de chaque rencontre.